

# Conseil Municipal

## Séance du mardi 18 décembre 2007 à 20 h 30

### Compte-rendu sommaire des délibérations

Le Conseil Municipal de PLONÉOUR-LANVERN s'est réuni en Mairie le mardi 18 décembre 2007 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mercredi 12 décembre 2007 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Corinne DEMOUGIN (procuration à Marina LE MARC)**, **Jean-François LE BLEIS (procuration à André QUÉAU)**.

Secrétaire de séance: **Marina LE MARC**

#### 1 – Commission des finances, du développement et de l'agriculture

##### 1-1 Budget communal 2007 - DM 2 et Budget lotissement Kéraden – DM1

Le projet de décision modificative n° 2 de notre budget communal pour l'exercice 2007 annexé à la convocation a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal. Cette DM est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 26.000,00 €, dont 26.000,00 € pour la section d'investissement et 0 € en fonctionnement. Il s'agit d'ajustements de crédits sur des lignes insuffisamment pourvues jusqu'alors.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le projet de décision modificative n°1 du budget du lotissement de Kéraden pour l'exercice 2007 qui était annexé à votre convocation pour la présente réunion. Cette DM s'équilibre en dépenses et en recettes à la section de fonctionnement à la somme de 5.850,00 €. Cet ajustement correspond à un accroissement des recettes attendues.

##### 1-2 Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, d'inscrire en non valeur les créances que Mme le Receveur Municipal n'a pu, malgré les actions entreprises, recouvrer.

Il s'agit de loyers et charges non encaissés au cours des exercices 2003 et 2004 pour un montant total de 2 090,18 € (location d'un local communal).

##### 1-3 Exécution budgétaire avant le vote du budget primitif – Délégation au Maire

Ce dossier est présenté chaque année avant le nouvel exercice budgétaire dans la perspective du vote du budget primitif à intervenir en mars prochain. Il s'agit, pour permettre le fonctionnement normal des services et respecter le principe de continuité du service public, d'autoriser le Maire à recouvrer les recettes et à mandater les dépenses dans les limites posées par le Code général des collectivités territoriales. Le Conseil Municipal a décidé d'y autoriser le Maire, à l'unanimité.

##### 1-4 Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir la proposition de la Commission des Finances de contracter avec le Crédit Agricole du Finistère aux conditions suivantes :

- montant 750.000€
- durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008
- index : T4M (taux moyen mensuel du marché monétaire – valeur novembre 2007 : 4.0275%)
- marge bancaire : 0.10% (base 365 jours)

##### 1-5 Tarifs communaux pour 2008

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a fixé ainsi qu'il suit le montant des tarifs municipaux en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

DESIGNATION	Tarifs 2008
<b>1 - PRESTATIONS DE SERVICE</b>	
a) Débroussailleuse	70 €/H
b) Tracto pelle – camion	50 €/H
c) Buses	
* buses 0200 PVC	28 €/ML
* buses 0250 PVC	32 €/ML
* buses Armées 0300	45 €/ML
d) Photocopies de documents administratifs	
* format A4 couleur	0. 50 €
* format A3 couleur	0. 75 €
* format A4 noir	0.18€
* format A3 noir	0.36€
<b>2 - CIMETIERE (*)</b>	
* concession 2 m2 - 15 ans	90 €
* concession 2 m2 - 30 ans	215 €
* concession 2 m2 - 50 ans	530 €
Case au columbarium + concession 10 ans	1 755 €
Renouvellement 10 ans	185 €
Caveau cinéraire + concession 10 ans	420 €
Renouvellement 10 ans	185 €
<b>3 - DROITS DE PLACE, DE STATIONNEMENT ET DE PARKINGS</b>	
a) pour les commerçants réguliers	
* étalage	0,25 €/m <sup>2</sup>
* véhicule	3 €/Véhicule
* branchement (s)	2,30 €
b) pour les occasionnels	
* étalage	0,8 €/m <sup>2</sup>
* véhicule	15,30 €/Véhicule
* branchement (s)	3 €
c) pour les forains	3 €/Jour/Caravane
d) POS : réalisation de places de parking lors d'un projet d'urbanisme	2500€ places/manquantes
<b>4 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	
a) Terrasse de café (forfait annuel)	4,5 €/m <sup>2</sup>
b) Etalages/échoppes (forfait annuel)	4 €/m <sup>2</sup>
<b>5 - LOCATIONS DE SALLES</b>	
a) Expo peintures Juillet/Août	
* 1 exposant	5 €/J
* 2 exposants	3 €/J/Exposant
* 3 ou 4 exposants	2 €/J/Exposant
* 5 exposants et plus	1 €/J/Exposant
b) Expo peintures autres mois	
* 1 exposant	3 €/J
* 2 exposants	2 €/J/Exposant
* 3 ou 4 exposants	1 €/J/Exposant
* 5 exposants et plus	1 €/J/Exposant
<b>6 - VENTE DE TERRE NOIRE (sur la Commune)</b>	
* le mètre cube sur la Commune (non livré)	5 €/m <sup>3</sup>
<b>7 - CESSION BOIS DE CHAUFFAGE</b>	
* la corde sur la Commune (non livrée)	100 €
<b>8 - TERRAINS en Z.A.</b>	

* Kerlavar	8 € HT/m <sup>2</sup>
<b>9 - LOCATIONS D'IMMEUBLES (*)</b>	
Atelier relais CAFE IN BRETAGNE ATLANTIQUE	
Atelier relais PLASTIMER	
Atelier relais SUD APPRO-VOLANT	
Atelier relais AQUA-B	
Atelier relais ATELIER MECANIQUE	
Studio école élémentaire	
Logements T4 école élémentaire (hors occupation par un instituteur)	
Logement 19 Rue de Chateaubriand (logement d'urgence)	
Logement 12 Rue Miquel (logement d'urgence)	
Logement 3 Rue du Château d'eau (Presbytère)	
Logement 14 Rue Jules Ferry - 1 <sup>er</sup> étage	
Logement 14 Rue Jules Ferry - 2 <sup>ème</sup> étage	
Logement 2 Impasse du Plateau	
Maison Route de Plogastel (Leg COSSEC)	
Maison à Créac'h Calvic (Leg COSSEC)	
Appartement à Créac'h Calvic (Leg COSSEC)	
Maison 10 Rue Floquet à PONT L'ABBE (Leg COSSEC)	
Maison 38 Place de la République à PONT L'ABBE (Leg COSSEC)	
Maison 1 à Cruguel à COMBRIT (Leg COSSEC)	
Maison 2 à Cruguel à COMBRIT (Leg COSSEC)	
Maison 3 à Cruguel à COMBRIT (Leg COSSEC)	
Appartement 4 à Cruguel à COMBRIT (Leg COSSEC)	
Locaux « La Poste » 14 Rue Jules Ferry	
Locaux 12 Ter Rue Jean Jaurès	
Local 10 Ter Rue René Le Berre	

### 10 – Tarifs d'utilisation des salles communales

	Associations locales		Organismes locaux avec restaurateurs locaux	Organismes Extérieurs		Assemblées générales Organismes extérieurs Non lucratif
	Non lucratif	Lucratif		Non lucratif	Lucratif	
<u>salles diverses</u> Maison des Associations Foyer – Autres	0 €	46 €		46 €	92 €	23 €
<u>Salle polyvalente</u> (pas de repas ni buffet)	0	46 €		230 €	460 €	46 €
Sonorisation	15 €	15 €		15 €	15 €	15 €
<u>Restaurant municipal</u> a) salle seulement (sans matériel ni accès cuisine)	0	46 €	115 €			Seulement cas « c » avec concours exclusif restaurateur local et sans personnel
b) salle avec accès cuisine	31 €	76 €	153 €			

(utilisation plonge / couverts sans fourneaux ni frigos)						
c) Salle avec cuisine et équipements (matériel et personnel)	61 €	122 €	230 €			305 €
<u>Salle omnisports</u> (pas de repas ni buffet)						
salle 1	0	46 €		184 €	230 €	184 €
salle 2	0	91 €		368 €	460 €	368 €
salle 1 et 2						
<u>Halle Raphalen</u>	0	91 €		0	460 €	

(\*) Par ailleurs, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- de porter la durée de la concession pour les services funéraires de concession de caveau ou de place au colombarium de 10 à 15 ans.
- de fixer dorénavant les prix des locations par application des clauses du contrat, sauf en cas de renouvellement de bail, de nouveaux locataires ou de nouvelles mises en location et notamment les montants de loyers suivants :

Logements T4 école élémentaire (hors occupation par un instituteur)	314.15 €/mois (+ 15 € de charges)
Logement 19 Rue de Chateaubriand (logement d'urgence)	314.15 €/mois
Logement 3 Rue du Château d'eau (Presbytère)	210.05 €/mois
Logement 14 Rue Jules Ferry - 1er étage	257.50 €/mois
Logement 14 Rue Jules Ferry - 2ème étage	167.89 €/mois

1-6 Allocations de vétérance 2007 pour les sapeurs pompiers

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de faire bénéficier 7 anciens sapeurs pompiers du centre de secours de PLONEOUR-LANVERN. Le montant total de l'allocation s'élève 2 236,78 € au titre de l'année 2007.

1-7 Acquisition de terrain au Stang (Commune de Saint-Jean-de-Trolimon)

La Commune a décidé, à l'unanimité

- de se porter acquéreur de cette propriété pour une somme de 243,00€, plus les frais,
- d'autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

1-8 Lotissement de CROAS CAER – KERALLAN : création d'un budget et modification du nombre de lots

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 50.000 € HT.

Les recettes proviennent :

- du produit de la cession des lots communaux sur ce lotissement, au prix de vente qui sera proposé lors d'un prochain Conseil Municipal,
- de la participation du budget général qui sollicitera la participation financière de l'OPAC de Quimper-Cornouaille, pour les travaux de viabilisation.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité,

- d'approuver le budget tel que présenté,
- de l'assujettir à la TVA,
- de porter le nombre de lots de 10 à 13 afin de limiter la consommation foncière et de faciliter l'accession à la propriété et d'autoriser le Maire à compléter le dossier d'aménagement sur cette base.

1-9 Demande de prêt d'honneur

Le Conseil Municipal a validé l'octroi d'un prêt d'honneur de 250€ à Mlle Marie HEMON.

**2 – Commission de l'aménagement et de l'urbanisme**

2-1 Contrat d'entretien de l'éclairage public – Rapport d'activité

Le rapporteur **Thierry LE GALL**, a présenté le compte rendu du contrat d'entretien et de maintenance de l'éclairage public, confié au groupement d'entreprises CITEOS / SBEE pour l'année 2006/2007. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

2-2 Programme de travaux : aménagement vallée de Kerbreac'h

Afin de permettre la concrétisation de projets d'aménagement dans le secteur attenant de l'espace Raphalen, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter le principe d'aménagement d'un cheminement piétonnier tout au long de la vallée, en conservant le caractère de prairie, et d'une amélioration de l'hydraulique de la parcelle, pour un coût global estimé à 100.000€, d'autoriser le Maire à lancer l'appel d'offres et à rechercher les financements, notamment auprès du Conseil Régional (ECOFAUR) et du Conseil Général du Finistère.

2-3 Marchés à bon de commande – Renouvellement pour 2008

Lors de la réunion du 14 février 2006 le Conseil municipal a pris acte des décisions de la Commission d'appel d'offres qui, lors de sa réunion du 30 janvier 2006, a décidé d'attribuer les marchés à bons de commande pour la réalisation de travaux de voirie 2006 dans les conditions suivantes :

- lot n°1 à l'entreprise LE PAPE de Plomelin (minimum 20 000 €HT, maximum 70 000 €HT par an),
- lot n°2 à l'entreprise CISE TP Ouest de Pont-l'Abbé (minimum 15 000 €HT, maximum 60 000 €HT par an),
- lot n°3 à l'entreprise LE ROUX de Landudec (minimum 40 000 €HT, maximum 160 000 €HT par an),

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler, le 6 décembre 2005, le marché à bons de commande pour les travaux d'adduction d'eau potable attribué le 14 décembre 2004 à l'entreprise ETPA de Pleuven, pour un montant minimum de 25.000€ et maximum de 100.000€.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de reconduire l'ensemble de ces marchés pour l'année 2008.

2-4 Modification du tableau des Routes d'Intérêt Communautaire (R.I.C.)

Le conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de valider le tableau des Routes d'Intérêt Communautaire tel que proposé par la Communauté de Communes et la Commission d'aménagement et d'urbanisme et d'autoriser le Maire à mettre en oeuvre les procédures pour faire aboutir ce dossier.

**3 – Commission des affaires scolaires et sociales**

3-1 Restructuration / Extension de la Garderie Communale de Bon Secours

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- de valider les orientations du projet, pour un coût estimatif des travaux est de 519 000€ HT.
- d'autoriser le Maire à déposer le permis de construire, et de préparer l'appel d'offres, en procédure ouverte,
- de mandater le Maire pour rechercher les financements, notamment de la DGE.

3-2 Equipement Multi accueil : demande de subventions

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à solliciter la DGE, à défaut la Dotation de développement rural (DDR) au titre de la programmation 2008, pour ce projet.

**4 – Commission de la vie associative et culturelle**

4-1 Attribution de subventions aux associations

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- › d'attribuer les subventions suivantes :

- Subventions aux Associations et organismes divers :
  - Association Céline et Stéphane : 30 €
- Subventions aux Associations locales :
  - Amicale laïque de Rink Hockey : 1 500 €
  - Comité des Œuvres Sociales du personnel communal : 750 €
 La Commission des finances propose de porter le plafond par agent des chèques vacances à 700€.
- › d'accepter la participation de la Commune pour l'occupation du gymnase du collège Laennec à Pont l'Abbé, à hauteur de 6,83€ de l'heure pour 2008.

## **5 – Commission d'appel d'offres**

### 5-1 Viabilisation du lotissement de Croas Caër - Kérallan

Par délibération en date du 26 septembre 2006, le Conseil Municipal avait validé le projet de lotissement de Croas Caër - Kérallan.

La dévolution des travaux de viabilisation correspondants a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres au terme de laquelle la Commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes, lors des séances des 3 et 10 décembre 2007 :

- lot A : (terrassements, fondation de voirie, bordures de trottoirs, finitions) entreprise LE PAPE de Plomelin – 156 574,00€ HT,
- lot B : (réseaux d'eaux pluviales) entreprise CISE TP Ouest de Pont-l'Abbé – 159 310,00€ HT,
- lot C : (réseaux électrique, fourniture et pose de candélabres, réseaux France télécom, surlargeur gaz) entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR de Concarneau – 98 038,00€ HT.

Le Conseil a pris acte des décisions de la Commission d'appel d'offres et autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer les marchés correspondants.

### 5-2 Avenants marchés extension restaurant municipal

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les avenants validés par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 décembre 2007, suivants :

- LOT N°03 – COUVERTURE ZINC - AVENANT N° 01

Entreprise SARL LE LOUARN, remplacement du vélux de désenfumage dans la cage d'escalier. TOTAL H.T..... 2 650.00 €

- LOT N°07 – MENUISERIES INTERIEURES - AVENANT N° 01

Entreprise LE LOUP SA, fourniture et pose d'une porte CF ½ H sur gaine TGBT et pose d'une plinthe bois dans salle polyvalente. TOTAL H.T..... 1 269.56 €

- LOT N°8 – CLOISONS, ISOLATION - AVENANT N° 01

Entreprise Constructions RODRIGUEZ-GEGO, reprise du doublage en partie haute des baies dans la salle polyvalente. TOTAL H.T..... 1 226.92 €

- LOT N°11 – ELECTRICITE - AVENANT N° 01

Entreprise BARGAIN Electricité, dépose et repose des prises de courant dans la salle polyvalente suite à la réfection du doublage et alimentation des stores électriques. TOTAL H.T..... 2 303.19 €

## **6 – Administration générale**

### 6-1 Acceptation d'un legs

La Commune a bénéficié d'un legs de la part d'une habitante, Mme CANEVET Odette de Kernalec. Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer l'acte de succession définitif, et de l'autoriser à signer tous documents à intervenir.

### 6-2 Maîtrise d'œuvre : Chapelle de Lanvern

Le Conseil Municipal a décidé, par vote à bulletin secret, par 18 voix pour, 6 contre et 3 abstentions, de valider le choix du jury de concours pour la reconstruction d'une toiture et d'une charpente sur la

chapelle de Lanvern et à autoriser le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre à intervenir avec le Cabinet « de Ponthaud », de Crozon.

6-3 Compte rendu de délégation au Maire

Dans le cadre des délégations données au Maire lors de notre réunion du 8 février 2005 en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a pris acte que le Maire a agi au nom de la Commune dans les affaires suivantes :

Contentieux LE PAGE :

Il s'agit de rendre compte des instances de saisine de la juridiction administrative concernant la Commune, dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 8 février 2005, en particulier en matière d'actions en justice.

En l'occurrence, il s'agit d'une affaire opposant la Commune à M. LE PAGE de Lescoulouarn qui a saisi le Tribunal Administratif contre une décision du Maire de ne pas donner suite à sa demande de saisine du juge judiciaire vis à vis d'un voisin qui se serait approprié une partie du domaine public routier. En 1<sup>ère</sup> instance, le Tribunal administratif a annulé la décision du Maire. Il a été décidé, par délibération du 14 février 2006, de faire appel auprès de la Cour administrative d'appel de Nantes de cette décision.

L'arrêt rendu par la Cour Administrative d'Appel n'a pas tenu compte des arguments de la Commune, notamment concernant les délais de prescription, et a confirmé la décision de première instance. La Commune, en outre, été condamné à payer la somme de 1500€ au titre des frais engagés.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication, et a autorisé le Maire, par 24 voix pour et 3 abstentions, à saisir le Conseil d'Etat en tant que de besoin.

6-4 Marchés passés en procédure adaptée – Dévolution

Le Conseil a pris acte des marchés passés selon la formule de procédure adaptée au cours des derniers mois.

## **7 – Rapports supplémentaires**

7-1 Participation au déficit de la piscine de Pont-l'Abbé

Par courrier en date du 6 décembre 2007, le Maire de Pont-l'Abbé a communiqué le bilan de fonctionnement de la piscine ainsi que le montant de notre participation au déficit pour l'année 2007. Cette participation, proportionnelle au nombre d'élèves de la Commune rapporté au nombre total d'élèves qui ont fréquenté la piscine, respectivement 119 et 1095, s'élève à 21 688.06€. Le Conseil a autorisé, à l'unanimité, le Maire à verser cette somme à la Ville de Pont l'Abbé.

7-2 Adhésion au syndicat Mégalis Bretagne

Par délibérations du 2 juin 2006, 12 octobre 2007 et 17 décembre 2007, le Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden a décidé d'adhérer au Syndicat mixte Mégalis Bretagne constitué autour de la Région Bretagne, des 4 Conseils Généraux Bretons et de la plupart des Communautés de Bretagne.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de valider l'adhésion de la Communauté de Communes à cet organisme en tant que Collectivité membre.

Fait à PLONÉOUR-LANVERN et affiché en Mairie le 20 décembre 2007.

Le Maire

**Michel CANEVET**